



La lettre des PLP d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

Les responsables académiques PLP du SE-UNSA :

- | | |
|-------------------------|--|
| Christian BASSET | - L.P. Dassault à MERIGNAC
Secrétaire Académique |
| Rahim EL MOUAHID | - S.E.P. Victor Louis à TALENCE
Responsable Académique Enseignement
Professionnel, élu à la CAPA des PLP |
| Sylvie BERGEON | - LP Flora Tristan à CAMBLANES et MEYNAC
Elue à la CAPA des PLP |

N° 2

18 novembre 2010

Rappel : Congé de formation professionnelle

- Candidature pour l'année 2011/2012 par internet : <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/confor/>
du mardi 9 novembre 2010 au lundi 6 décembre 2010 inclus.
- Date limite de retour du dossier complet (candidature + pièces justificatives) au rectorat : **17 décembre 2010.**
- **Date de l'examen des dossiers de candidatures au CFP : mardi 15 mars 2011.**
- Envoyez-nous une copie de votre dossier.
- N'oubliez pas de nous préciser votre ancienneté générale de services en tant que titulaire mais aussi les années en **tant que non titulaire** (c'est très important).

Mouvement inter-académique

BO n° 10 du 4 novembre 2010.

Le serveur est ouvert du **18 novembre au 7 décembre 2010** sur I-Prof rubrique "les services/siam" accessible par www.education.gouv.fr/iprof-siam

Barres à titre indicatif sur notre site national : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article448>

Affectation sur des postes spécifiques ministériels ou des postes de chefs de travaux

Annexe II du BO n° 10 du 4 novembre 2010.

Dans le cas où vous postulez sur un de ces postes, nous vous demandons de nous le faire savoir et de nous envoyer une copie de votre dossier.

Ces postes sont particuliers et leur traitement aussi :

Ils sont prioritaires : leur obtention annule le résultat de l'inter.

Ils sont attribués suite à un avis de l'inspecteur de la discipline.

Ils ne sont attribués par barème qu'en cas d'égalité d'avis.

Ils sont de la compétence ministérielle, le suivi se fait donc à Paris : nous transmettrons la copie de votre dossier à nos responsables nationaux.

L'avancement d'échelon

Date de la CAPA : jeudi 16 décembre

Nos salaires sont gelés pour 3 ans et les cotisations "retraite" vont augmenter, il ne nous reste plus que les promotions pour compenser un tout petit peu la baisse de notre pouvoir d'achat;

Si vous êtes promuvable cette année, envoyez-nous la fiche de suivi qui vous a été adressée par voie postale avant le 14 décembre 2010.

Revalorisation des petits échelons

Seuls les indices des échelons 3, 4 et 5 sont valorisés, les autres indices (et donc les salaires) sont ignorés et restent inchangés.

Echelon	Ancien indice	Nouvel indice	Nouveau traitement brut
3	395	410	1 898,42
4	416	431	1 995,66
5	439	453	2 097,52

Carte des formations professionnelles, rentrée 2011

Les premières remontées qui nous parviennent des établissements sont très inquiétantes. Plusieurs fermetures seraient envisagées pour la rentrée 2011 particulièrement dans les sections industrielles.

N'hésitez pas à interroger votre chef d'établissement ou chef des travaux si vous n'avez pas encore été informé des mesures projetées pour votre établissement. Tenez-nous au courant si cela n'a pas encore été fait des intentions de l'administration.

Cette question est portée à l'ordre du jour du Comité Technique Paritaire Académique du 3 décembre. Nous devrions être destinataires du projet du Rectorat en fin de semaine prochaine. Nous vous en informerons dès que nous l'aurons en notre possession.

N'hésitez pas alors à nous contacter pour envisager d'éventuelles actions ou interventions.

Carte des champs professionnels de SEGPA, rentrée 2011

Cette question est aussi à l'ordre du jour du C.T.P.A. du 3 décembre. Il est donc très important que vous nous fassiez remonter toutes les informations en votre possession pour que nous puissions intervenir le plus efficacement possible. Là aussi, ce qui nous parvient de la part des collègues est très inquiétant. Des ateliers et donc des postes seraient menacés. A suivre... et surtout contactez-nous !

Budget 2011 : agir ensemble pour défendre l'École publique !



Le SE-Unsa ne peut laisser affirmer que les suppressions d'emplois à l'Education nationale, depuis 4 ans maintenant, n'ont aucun effet sur la réussite des élèves. Le SE-Unsa a décidé de contrecarrer cette propagande.

Nous organisons une contre-communication sur plusieurs axes :

- [une vidéo grand public,](#)
- [une affichette à diffuser très largement,](#)
- [une interpellation directe des parlementaires, amenés à voter le budget 2011.](#)

Pour cette dernière initiative, nous avons besoin de vos témoignages sur les conséquences concrètes de ces suppressions de postes. Vous les vivez tous les jours, alors répondez à notre [questionnaire interactif](#).

Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA Bordeaux, écrivez-nous.

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33074 BORDEAUX CEDEX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-unsa.org

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>